



Envoyé en préfecture le 17/04/2018
Reçu en préfecture le 17/04/2018
Affiché le 16/04/18 SLO
ID : 045-200005932-20180410-2018_03_45-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 avril 2018

2018-03-45

Date d'affichage : 16 avril 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-huit, le 10 avril 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 4 avril 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaebeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

La Ferté Saint-Aubin : M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Constance de PÉLICHY à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

ABSENT EXCUSE: M. Vincent CALVO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Convention de partenariat financier 2018 avec l'Office de Tourisme

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

Vu la délibération n°2017-03-69 du 11 avril 2017, et la convention d'objectif triennale 2017-2019 du 12 avril 2017,

L'Office de Tourisme Intercommunal du canton de La Ferté Saint Aubin s'est vu déléguer par le Conseil Communautaire du Canton de La Ferté Saint Aubin par délibération du 30 mars 2007, les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique pour la Communauté de communes et ceci en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement local.

Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la Communauté de communes lui attribue annuellement, les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son classement et à ses obligations de prestations de service.

Au total, une subvention d'un montant total de 67 851 € sera versée à l'Office de Tourisme en 2018, décomposée comme suit :

- 37 000 € au titre de la mise en œuvre de la convention d'objectifs ;
- 30 570 € au titre du personnel mis à disposition ;
- 281 € au titre de la régularisation de l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour (Mme Anne GABORIT ne prend pas part au vote)

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier 2018 avec l'Office de Tourisme.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE